



Succésion comment récupérer ma part entière

Par **daniel**, le **27/09/2012** à **09:02**

Bonjour,
suite au décès de ma maman le 2 novembre 2011 il a été procédé a l'ouverture de succession le 10 aout 2012. Le bien immobilier en indivis a été accepter par les 4 héritiers. L'argent qui été a la poste a été versé a l'une des héritière sans l'avis du notaire (mais les héritiers avaient donné procuration a cette personne, l'héritière (ma soeur). Sur cette somme a été réglé les frais totaux pour le notaire et la somme restante(un peu plus de 14000 EUROS)devait etre partager équitablement entre nous quatre. Le 16 septembre j'ai reçu de ma soeur un chèque de 2540 EUROS j'ai revu la secrétaire du notaire (qui actuellement se trouve hors du département) qui a tél a ma soeur pour avoir des justificatifs sur la somme prélevée. C 'est pour ces frais lors du décès de maman! elle ne peut justifier d'aucuns document ni factures. Qu'elles sont mes droits, et mes démarches a faire pour récupéré ma part de successions (un quart) comme le notaire l'avais stipuler. Dans l'attente je vous présentes mes sincères remerciements.